



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport relatif à la réponse au postulat de M. Patrick Aubort intitulé « Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire », pris en considération le 25 avril 2012

Président : Pablo Menzi (UDC)
Membres : Ruth Bär (Les Verts)
Charlotte Chevallier (SOC)
Mathias Ekah (SOC)
Tina Fattet (PLR) Absent(e) excusé(e)
Emmanuel Gétaz (ML)
Yanick Hess (PLR) Absent(e) excusé(e)
Silvano Pozzi (PLR)
Pascal Rossier (PLR)
Domenico Silleri (SOC)

La Commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le lundi 31 mai 2021 à 19 heures à la Maison de Quartier, Jaman 8 à Clarens, en présence de Mme Jacqueline Pellet, Municipale, du Chef de service M. Smith, des affaires sociales.

Selon l'usage, le conseiller désigné remet en jeu sa présidence celle-ci n'est pas contestée.

Intervention de Madame Pellet :

En préambule, je veux souligner qu'un ou deux éléments sont repris au cours de la discussion. Il y a plusieurs types d'accueil pour les écolier et écolières. Les prestations sont proches mais tout de même différentes selon l'organisation et le financement.

En ce moment, nous avons deux structures : la première est subventionnée par l'état pour le Réseau Enfance Montreux et Environ (REME) et la seconde (restaurants scolaires) ne recevant pas de subvention mais des rabais sont accordés.

Celles qui sont dans le réseau collectif des écoliers par les unités d'accueil, par les écoliers et les UAPE. Les accueillantes en milieu familiale peuvent accueillir des écoliers si nécessaire mais aussi les plus jeunes. Ces structures-là, sont subventionnées par le Canton.

Nous avons l'accueil pour les écoliers en milieu scolaire (APEMS) avec diverses activités pour les petits qui ne dépendent que de la Commune et qui n'est pas dans le cadre légal, dans la loi, sur l'accueil de jour des enfants et qui reçoivent des subventions uniquement de la Commune.

Pour terminer nous avons les restaurants scolaires, qui sont réservés pour les grands situant dans les lieux

scolaires à Montreux Est et Ouest. Ces élèves n'ont pas un encadrement scolaire, ils ont donc une meilleure liberté à titre d'exemple : les devoirs surveiller ou autres activités diverses.

En ce qui concerne les restaurants scolaires, les parents avec leur smartphone réservent le repas, la plage d'horaire et finalement effectuent le paiement.

Q. : d'un commissaire : demande où sont-ils avec le RDU ?

R. : Madame Pellet : en effet, il y a un Revenu Déterminant Unifié (RDU) sur lesquels diverses prestations de l'Etat sont calculées. Le projet du Canton datant depuis 2012 juste après le dépôt du postulat mais qui n'a, à ce jour, toujours pas abouti. C'est pour cette raison que le service n'a pas pu aller de l'avant depuis ce temps ; entre autres, le règlement et la loi ont changé en cours de route. Néanmoins, une modification de la tarification a été faite mais uniquement sur notre Commune.

Q. : d'un commissaire : est-ce que l'UAPE est une concurrence déloyale ?

R. : Madame Pellet : C'est plutôt le contraire, les APEMS sont uniquement financés par la Commune, car les parents ne reçoivent pas de subvention Cantonale. En effet, c'est pour cette raison que le prix des repas est plus cher.

Intervention de M. Smith,

Les AMF coutent moins cher au revenu familial en milieu collectif, parce que c'est subventionné différemment en sachant que le Canton subventionne l'accueil en milieu familiale à hauteur de 20 centimes de l'heure et prend en partie en charge le salaire de la coordination d'administration. Il faut aussi savoir que le Canton fixe le maximum qu'on peut facturer. Le Canton ne peut pas subventionner un accueil qui gère un bénéfice.

Intervention d'une commissaire, signale que c'est difficile d'harmoniser quelque chose qui bénéficie des subventions cantonales, ou des subventions communales et que toutes ces structures répondent à différents besoins des parents.

Q. : d'un commissaire : s'il y a plus de souplesse cela ne crée-t-il pas des problèmes aux parents ?

R. : de M. Smith, surtout le gros problème actuel des parents, c'est que chaque structure à un système contractuel différent. Le service cherche un système plus élaboré, permettant aux parents de s'inscrire en une fois sur une plateforme.

Conclusion

C'est à l'unanimité de la commission que la conclusion du rapport a été acceptée.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 19/2021 de la Municipalité du 7 mai 2021 au Conseil communal relatif au postulat de Monsieur le Conseiller communal Patrick AUBORT intitulé «Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire».

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. De prendre acte du rapport No 19/2021 relatif au postulat de Monsieur le Conseiller communal Patrick AUBORT intitulé «Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire».

8 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Pablo Menzi (UDC)